

Session d'été 2022 Recommandations de la Fédération ARTISET

| | Objet | Position d'ARTISET |
|---|---|---|
| 31.05 / 01.06 Conseil national | <u>21.067</u> Objet du CF « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la LAMal) » | ARTISET considère comme trop peu efficace la stratégie du Conseil fédéral faite de simples consignes afin de maîtriser les coûts. Il serait plus pertinent de supprimer les incitations erronées au sein du système de santé lui-même. L'introduction de limites de coûts telles que proposées par le Conseil fédéral comporte le risque de devoir économiser dans des domaines où l'offre est insuffisante en regard des besoins. ARTISET recommande le rejet du contre-projet |
| 01.06 Conseil national | <u>22.403</u> Iv. Pa. CSEC-N « Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2024 » (2ème étape) | Jusqu'à ce que l'actuel programme d'impulsion pour la création de places dans les structures d'accueil extra-familial puisse être transformé en soutien permanent, les aides financières actuelles de la Confédération doivent être prolongées à titre transitoire. Du point de vue d'ARTISET la démarche est appropriée. ARTISET recommande l'approbation de l'initiative parlementaire |
| 01.06 Conseil national | <u>22.3373</u> Mo CSEC-N « Reconnaissance de la langue des signes par une loi sur la langue des signes » | Dans son rapport faisant suite à plusieurs postulats, le Conseil fédéral a présenté différents biais en vue de reconnaître la langue des signes. Avec la présente motion, la commission préparatoire approuve la nécessité d'un ancrage légal ainsi que celle d'un soutien des trois langues des signes suisses. ARTISET recommande l'approbation de la motion |
| 01.06 Conseil national | <u>22.3377</u> Mo CSSS-N « Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité » | La motion propose une base de calcul utilisée lors de la détermination du revenu en cas d'invalidité. Au moyen de valeurs statistiques, cette méthode permet tenir compte des possibilités de revenus de personnes souffrant d'une atteinte à la santé. ARTISET recommande l'approbation de la motion |

ARTISET

Zieglerstrasse 53, 3007 Berne
T +41 31 385 33 33
info@artiset.ch, artiset.ch

Associations de branche d'ARTISET, la fédération des prestataires de services pour personnes ayant besoin de soutien

CURAVIVA **INES** **YOUVITA**

| | Objet | Position d'ARTISET |
|--|--|---|
| 01.06 / 16.06 Conseil national | <u>20.3657</u> Po Fehlmann Rielle «Pour un respect intégral des droits des personnes handicapées» | Le postulat demande d'examiner la mise en conformité du code civil avec les exigences de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Dans sa réponse au postulat, le Conseil fédéral s'était déclaré prêt à examiner de plus près cette problématique aussitôt que l'examen du premier rapport étatique de la Suisse par le Comité des Nations Unies sera terminé. Or c'est désormais le cas. ARTISET recommande l'approbation du postulat |
| 08.06 Conseil des États | <u>22.3370</u> Po CSSS-CE «Travail de soins. Revaloriser les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance» | Par ce postulat, la CSSS-CE a repris le contenu d'une pétition lancée en 2021 lors de la session des femmes pour la promotion du travail de soins. Il s'agit notamment de rendre plus accessible l'obtention de bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance, et d'élargir le cercle des ayants droit. ARTISET recommande l'approbation du postulat |
| 08.06 Conseil des États | <u>20.069</u> Objet du CF «Protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo» | Il appartient en premier lieu aux fournisseurs d'élaborer des mesures de protection à l'égard des films et les jeux vidéo susceptibles de mettre en danger le développement des mineurs. Il s'agit également de lutter contre la surcharge administrative. De plus, les compétences médiatiques et la prévention doivent être renforcées. Est en jeu un exercice d'équilibriste délicat entre liberté créative, simplification administrative et protection de la jeunesse. ARTISET recommande l'approbation du projet |
| 08.06 / 16.06 Conseil national | <u>20.3840</u> Mo Birrer-Heimo «Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire» (Cat. IV DFF) | Les épidémies et les pandémies sont des événements extrêmes qui ne sont assurables que de manière limitée. La problématique concerne également les catastrophes naturelles. La Suisse a trouvé une solution d'assurance remarquable avec l'assurance contre les dommages naturels. Une assurance épidémie pourrait être conçue sur le même modèle. ARTISET recommande l'approbation de la motion |
| 09.06 Conseil national | <u>22.3393</u> Po CSEC-N «Collecter et utiliser les compétences des réfugiés» | Condamner les réfugiés à l'inactivité jusqu'à leur retour dans leur pays est erroné d'abord parce que des ressources humaines restent ainsi en friche, ensuite parce que la facture de l'aide sociale s'en trouve alourdie. Des transitions telles que proposées dans le postulat, représentent une solution pertinente. Les personnes concernées, pour autant qu'elles possèdent les qualifications professionnelles et linguistiques requises, constituent un soutien précieux dans le domaine des soins et de l'accompagnement. ARTISET recommande l'approbation du postulat |

| | Objet | Position d'ARTISET |
|-------------------------------|---|---|
| 14.06 Conseil des États | <u>22.3237</u> Po Gapany « Assurance-invalidité. Favoriser la réinsertion » | Il est judicieux d'examiner les mesures de soutien à la réinsertion sur le marché du travail des personnes bénéficiant d'une rente AI. Toutefois, l'accent doit davantage être mis sur l'optimisation de la réinsertion plutôt que sur la recherche de l'efficacité. Car il ne s'agit pas d'économiser des rentes, mais d'assurer une intégration durable. Un ajustement du mandat est nécessaire pour l'élaboration du rapport. ARTISET recommande l'approbation du postulat après ajustement de ses objectifs |
| 14.06 Conseil des États | <u>22.3233</u> Mo Carobbio Guscetti « Garantir le droit aux mesures prévues par la convention d'Istanbul aux personnes handicapées » | Afin de prévenir et de lutter contre la violence domestique et sexuelle à l'encontre de personnes handicapées, en particulier des femmes en situation de handicap, des programmes et projets spécifiques sont nécessaires. Pour que la Convention d'Istanbul déploie réellement ses effets, une mise en œuvre globale et cohérente est nécessaire. Du point de vue d'ARTISET, cette motion y contribue efficacement. ARTISET recommande l'approbation de la motion |
| 14.06 Conseil des États | <u>22.3246</u> Mo Graf « Encadrer par la loi le tri des patients pour l'accès aux soins intensifs, en prévoyant l'interdiction de discriminer les personnes handicapées » | A ce jour, ce sont les directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) qui servent de ligne de conduite lors de décisions de triage. Toutefois, les directives d'une association spécialisée ne sauraient remplacer une base juridique démocratiquement légitimée. Un large débat dans le cadre d'un processus démocratique est nécessaire s'agissant de décisions de portée existentielle. ARTISET recommande l'approbation de la motion |